

# Vous souhaitez acheter des caprins

Afin de limiter les risques sanitaires pour votre troupeau et pour le lot d'animaux achetés, un ensemble de précautions doivent être prises.

L'appui de votre vétérinaire et d'un conseiller GDS sera nécessaire pour évaluer les situations sanitaires (choix des analyses et interprétation des résultats) et élaborer les recommandations spécifiques à chaque situation (vaccination...).



## Recommandations générales :

- ➔ Se fournir auprès d'un seul élevage
- ➔ Privilégier des animaux jeunes (< 1 mois)
- ➔ Evaluer la situation sanitaire du vendeur et celle de votre élevage
  - Documents d'élevage (bilan sanitaire, attestations...)
  - Examen clinique du troupeau et des animaux à vendre
  - Analyses de laboratoire complémentaires
- ➔ Définir les mesures à mettre en place
  - Renoncer à l'achat si les risques sont jugés trop importants
  - Vacciner / Traiter : fièvre Q, parasites, etc.
  - Quarantaine

### Pour plus d'informations :

Contactez votre vétérinaire et votre GDS  
Site web : <http://sante-chevres.fr/>  
E-mail : [contact@omacap.fr](mailto:contact@omacap.fr)



## Quels sont les risques associés à l'achat d'animaux ?

Tout élevage est porteur d'un microbisme propre, incluant des germes pathogènes, voire résistants aux antiparasitaires ou aux antibiotiques. Le plus souvent, les maladies ne s'expriment que tardivement et sous l'effet de certains facteurs (stress, alimentation, conditions de traite...).

Ainsi, un achat va exposer votre troupeau à un nouveau microbisme et potentiellement créer les conditions pour qu'il s'exprime. De même les animaux achetés vont être exposés au microbisme de votre troupeau et à de nouvelles conditions d'élevage. Les épisodes cliniques touchant les animaux introduits ou le troupeau peuvent aussi bien être dus au microbisme du troupeau acheteur qu'à celui du vendeur.

## Existe-t-il des alternatives aux achats ?

L'insémination animale peut répondre aux besoins de renouvellement ou d'amélioration génétique, notamment pour produire ses futurs boucs de saillie et ce pour un coût généralement inférieur à l'achat de reproducteurs, et surtout avec la garantie de ne pas introduire de maladies. Cette solution est encore trop peu utilisée.

## Quels types d'animaux et quels élevages fournisseurs privilégier ?

Il est fortement recommandé d'introduire des animaux **jeunes** (< 1 mois) pour limiter leur exposition chez le naisseur et faciliter leur adaptation au nouvel élevage.

Le nombre d'élevages fournisseurs doit être limité au maximum, **une seule origine** étant à privilégier.

La liste des élevages **officiellement indemnes CAEV** peut être fournie par les DD(CS)PP. C'est la seule maladie bénéficiant d'un statut fiable.

Les GDS peuvent attribuer des « statuts » confirmant l'absence de certaines maladies, après **plusieurs séries d'analyses**, sans pour autant garantir leur absence. L'objectif n'est pas de rechercher un élevage fournisseur indemne de toutes les maladies, mais plutôt de pouvoir connaître et maîtriser le microbisme introduit et de protéger les animaux introduits des maladies présentes dans votre élevage. La connaissance de la situation sanitaire de votre troupeau est donc essentielle.

## Comment dépister une maladie ?

L'observation du troupeau vendeur et du lot vendu sont indispensables, mais le plus souvent insuffisants pour détecter certaines infections.

La valeur de résultats d'analyses négatifs dépend du type d'analyses réalisé (sérologie, PCR, culture...) et de l'échantillon prélevé (nombre d'animaux, âge et stade physiologique et conservation)

Ex : avec 10 animaux, une maladie détectable chez 10% des caprins ne sera pas détectée dans 1/3 des cas

Rq : Les **mélanges** (lait, fèces) permettent de faciliter les prélèvements et limiter les coûts d'analyse. Certaines consignes doivent néanmoins être respectées (volume, conservation...)

## Quelles maladies dépister et quelles mesures de prévention spécifiques mettre en place ?

- **Mycoplasmoses** : maladies potentiellement très graves, un dépistage dans le lait de tank du vendeur est nécessaire pour détecter les élevages les plus à risque, mais des analyses répétées sont recommandées pour plus de sécurité.

- **Fièvre Q et Chlamyidiose** : leurs conséquences dépendent de l'immunité des caprins exposés lors de leur gestation. La vaccination ou l'exposition naturelle avant la gestation permet d'éviter les avortements.

- **Paratuberculose et CAEV** : leur introduction doit être évitée si elles sont absentes chez l'acheteur, mais si la maladie est présente chez l'acheteur et le vendeur (cas le plus fréquent), la démarche consiste à vérifier que les pratiques d'élevage limitent l'exposition des jeunes (chevreaux séparés des mères avant tétée, colostrum thermisé pour le CAEV, bâtiment séparé...), voire à vacciner les jeunes contre la paratuberculose si la maladie s'exprime chez l'acheteur.

## Quelles mesures générales mettre en œuvre lors de l'introduction ?

- Contrôle des attestations Brucellose et tremblante et de l'identification des caprins introduits.

- **Quarantaine** d'au moins un mois pour vérifier l'absence de signes cliniques sur les animaux introduits et contrôler l'efficacité du traitement **antiparasitaire** en cas de pâturage.

→ **Contactez votre vétérinaire et votre GDS pour connaître les outils de dépistage à votre disposition ainsi que les mesures préventives pouvant être mises en place.**